

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 05 avril 2022

DELIBERATION

2022/22 - SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

Il est proposé au Conseil d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations, pour les actions mises en place, conformément à leurs statuts, après instruction des dossiers de demande de subvention des associations par le service Vie associative. Les budgets prévisionnels des associations, ci-annexés, ont été déposés par leurs soins dans PROGOS.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** les subventions au titre de l'année 2022 reprises dans le tableau ci-annexé, pour un montant total de 1.785 €.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
 - 1.035 € Chapitre 65- article 65748- fonction 201 - opération 2554 : Soutien aux foyers et OCCE- code service : NEN ;
 - 400 € au Chapitre 65- article 65748- fonction 201 - opération 1070 : Soutien aux associations scolaires- code service : NEN ;
 - 350 € Chapitre 65- article 65748- fonction 311- opération 1079 : Soutien aux associations culturelles- code service : NEN.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme